



Communiqué de presse

Le cadavre d'un vautour fauve retrouvé criblé de plombs à Bonneval-sur-Arc

En octobre dernier, un éleveur de Bonneval-sur-Arc prévenait les services du Parc national de la Vanoise qu'il avait découvert le cadavre d'un grand rapace sur les hauteurs du village. Il s'agissait d'un vautour fauve (*Gyps fulvus*), qui a été pris en charge par le secteur du Parc de Haute-Maurienne. Une radiographie a révélé la présence d'une dizaine de plombs dans le corps de l'animal. L'hypothèse d'un tir intentionnel paraît la plus probable.

Comme tous les rapaces et de très nombreuses espèces d'oiseaux, le vautour fauve bénéficie d'une protection stricte aux niveaux communautaire et national. Une procédure judiciaire vient d'être ouverte contre X par le Parc national de la Vanoise. L'auteur de ce délit est punissable d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Le vautour fauve est l'un des plus grands oiseaux d'Europe (envergure de 2,50 à 2,80 m). Il affectionne les falaises de moyenne montagne où il vit en colonies pouvant regrouper plusieurs dizaines d'individus. Il fréquente notre département uniquement durant la belle saison (de mai à octobre) à la recherche de nourriture, mais il ne niche pas.

Les zones d'estive de ces grands rapaces ont d'abord été constatées en partie aval de la Maurienne (2006). Depuis 2011, les vautours fauves, accompagnés de quelques vautours moines, séjournent également en Haute-Maurienne et dans le Parc national de la Vanoise de manière régulière.

Il s'agit d'une espèce très mobile, capable de parcourir plusieurs centaines de kilomètres par jour pour trouver sa pitance. Le nombre d'individus fluctue donc en fonction de la quantité de nourriture disponible. Une journée de comptage est organisée chaque année à l'échelle des Alpes. En 2015, 151 vautours fauves ont été dénombrés en Savoie (295 en 2014) dont 49 en Haute-Maurienne (une trentaine en 2014).

Les vautours sont des oiseaux nécrophages, spécialisés dans l'élimination des cadavres sauvages ou domestiques. Anatomiquement, l'oiseau n'est pas doté de serres et il ne peut s'en prendre au bétail en pleine possession de ses moyens. Quelques cas d'intervention *ante mortem* du vautour sur des animaux très affaiblis (vêlage difficile, blessure ou maladie...), pour lesquels l'action des charognards n'a fait qu'accélérer la mort, ont été constatés par les scientifiques à la fin des années 2000. Ce phénomène reste marginal mais suscite des inquiétudes et des interrogations chez les éleveurs. Aussi, depuis 2014, le Parc est attentif au comportement des vautours en présence de troupeaux domestiques et se tient à l'écoute des éleveurs sur ce sujet.



Liés au pastoralisme depuis des milliers d'années, les vautours sont présents en Europe dans de nombreux pays du bassin méditerranéen. En France, décimés par l'homme, ils ont failli disparaître à la première moitié du XX^e siècle, ne subsistant plus que dans les Pyrénées. L'espèce est l'objet d'actions de conservation et de réintroduction dans notre pays depuis une quarantaine d'années.

En tant que recycleur naturel, le vautour joue un rôle majeur dans les écosystèmes. C'est un important « cul de sac épidémiologique ». Ses sucs gastriques très acides détruisent virus et bactéries, limitant ainsi la propagation de certaines maladies véhiculées par les carcasses de mammifères et évitant également la contamination des eaux de source. La présence de ces oiseaux en Vanoise contribue aussi à la biodiversité du territoire et constitue un atout pour le tourisme estival dans les vallées.

Le Parc national de la Vanoise condamne fermement cet acte inacceptable envers une espèce protégée ; un acte qui nous ramène à des époques que l'on espérait révolues et qui nous rappelle toute l'importance du travail de sensibilisation et de pédagogie à mener pour faire mieux connaître le vautour fauve.



© Parc national de la Vanoise – Benoit Deffrennes